

**EMISSIONS DE TITRES DE CAPITAL 2014
SOCIETES DU HORS COTE**

N° de Visa	Date de Visa	Sociétés	Nature de l'opération	Montant nominal en D.	Nbre de titres émis	Nominal en D	Prix d'émission en D	Parité	Jouissance	Montant de l'augmentation en D.	Période de souscription ou d'attribution	Souscription publique et/ou Distribution entre actionnaires	Capitaux levés en D.
14-861	30/04/2014	Société Industrielle Tunisienne d'Enveloppe et du Cartonnage -AL KHOUTAF-	En numéraire	765 765 (8)	153 153 (8)	5	10	1n/11a	01/01/2013	1 531 530	du 28/05 au 09/07/2014	14/07 au 16/07/2014 (1) du 22/07 au 08/08/2014 (2)	1 153 170
-	-	Arab Banking Corporation ABC Tunisie-	Réduction par annulation	22 751 740,395	2 275 174 (3)	10		-	01/01/2013			-	
			En numéraire réservée	40 751 740	4 075 174 (4)		10			40 751 740	A partir de la date de publication au JORT avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant expiration du délai de souscription		40 751 740
14-862	30/04/2014	Assurances Mutuelle Ittihad AMI Assurances-	Emission d'actions correlative à la transformation de la forme juridique de mutuelle en société anonyme			1		-	01/01/2013			-	31 400 000
			Conversion du fonds commun	1 735 140	1 735 140 (5)					1 735 140			
			En numéraire	1 570 000	1 570 000 (6)		20			31 400 000	du 16/05 au 06/06/2014		
-	-	Qatar National Bank Tunisia-QNB-	En numéraire sans recours à l'appel public à l'épargne	100 000 000	10 000 000	10	10	5n/3a (7)	01/01/2015	100 000 000	15 jours à partir de la date de parution au JORT avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant expiration du délai de souscription	-	100 000 000

(1) Période de redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires.

(2) Période des souscriptions publiques.

(3) Annulation de 2 275 173 actions de dix dinars chacune déduites exclusivement de la participation ARAB BANKING CORPORATION BSC en sa qualité d'actionnaire majoritaire, avec l'annulation d'une action et la restitution à son propriétaire du reliquat de 8,605 D. dans un délai d'un an.

(4) Augmentation de capital réservée à l'ARAB BANKING CORPORATION BSC.

(5) A répartir entre tous les adhérents d'AMI Assurances, adhérents qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28/12/2013 et ayant payé le droit d'adhésion de 20 DT.

(6) Cette souscription est réservée exclusivement à l'UGTT, au personnel d'AMI Assurances, aux agents généraux et aux assurés, adhérents et non adhérents, d'AMI Assurances.

(7) La parité est de cinq (05) actions ordinaires nouvelles pour trois (03) actions anciennes ordinaires ou à dividende prioritaire sans droit de vote.

(12) L'augmentation de capital a été réalisée à hauteur de 75,295%, soit pour un montant de 576 585 D. et ce, par l'émission de 115 317 actions.